

RAPPORT ANNUEL

ANNEE 2011



SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE D'ELIMINATION DES
DECHETS

SOMMAIRE

I. LA GESTION DES DECHETS	3
1 . Missions	3
1.1. Nature du service assuré par le SMTC	3
1.2. Création du SMTC	3
1.3. Missions du SMTC	3
1.4. Gestion du service	5
1.5. Service délégué	5
2. Faits marquants de l'exercice 2011	6
3. Orientations pour l'avenir	6
II. INDICATEURS TECHNIQUES	7
1. Collectes sélectives des emballages des ménages	7
1.1. Collecte sélective en porte-à-porte	7
1.2. Collecte en apport volontaire	9
1.3. Collecte en déchèteries	10
1.4. Collectes diverses	12
2. Collectes des ordures ménagères et assimilées	13
2.1 Organisation du service	13
2.2 Les OMR	13
2.3 Les biodéchets	14
2.4 Evolution du service	15
2.5 Les conteneurs	16
3. Actions de sensibilisation	17
4. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	18
5. Traitement	18
5.1. Repreneurs, nature des traitements et localisation	18
5.2. Taux de valorisation des déchets	19
6. Mesures de prévention	19
III. INDICATEURS FINANCIERS 2011	20
CONCLUSION	22
ANNEXES	23

I. LA GESTION DES DECHETS

1. Missions

1.1. Nature du service assuré par le SMTC

Les missions du Syndicat Mixte de Thann – Cernay (SMTC) sont les suivantes :

- collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- collecte des biodéchets ;
- collecte des emballages recyclables ;
- gestion des déchèteries.

Le traitement des déchets ménagers a été transféré au Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4).

1.2. Création du SMTC

En 1990, les SIVOM de Cernay et de Thann ont créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Thann – Cernay dont la mission sera la construction et la gestion de la déchèterie commune aux deux syndicats.

Le site d'Aspach-le-Haut a été la conjugaison du choix judicieux d'un site à la limite de ces deux collectivités et constituait la plate-forme idéale en matière de traitement des déchets.

A l'origine le SIVU regroupait 13 communes, depuis 6 autres ont rejoint le syndicat. En 2011, du fait du transfert de compétence et de sa composition, il a été transformé en Syndicat Mixte de Thann – Cernay.

1.3. Missions du SMTC

Les compétences du syndicat ont évolué au fil des ans :

- construction et exploitation de la déchèterie (1991), située sur la commune d'Aspach-le-Haut ;
- gestion des points d'apport volontaire (mini-déchèteries) ;
- collecte sélective des emballages ménagers (1999) ;
- collecte des ordures ménagères et des biodéchets (2011) ;
- gestion du parc de bacs (ordures ménagères et biodéchets) en relation avec la redevance incitative basée sur le volume des bacs.

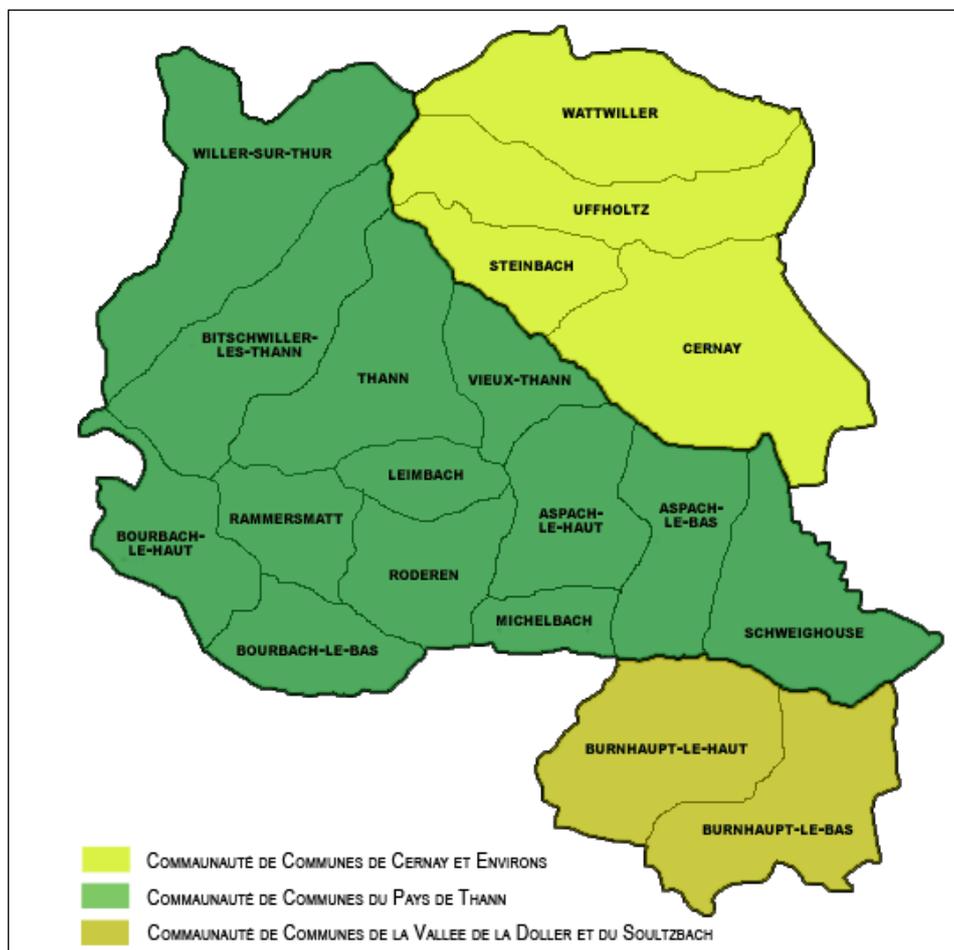
PM : les CC membres du SMTC ont conservé la partie facturation de la redevance incitative.

Le SMTC compte aujourd'hui 19 communes, soit 41 530 habitants (population légale 2008, applicable au 1/01/11) et comprend les Communautés de Communes :

- de Cernay et Environs (16 123 hab.) – CCCE
 - Cernay (11 434 hab.)
 - Steinbach (1 324 hab.)
 - Uffholtz (1 599 hab.)
 - Wattwiller (1 766 hab.)

- du Pays de Thann (22 132 hab.) - CCPT
 - Aspach-le-Bas (1 380 hab.)
 - Aspach-le-Haut (1 485 hab.)
 - Bitschwiller-lès-Thann (2 172 hab.)
 - Bourbach-le-Bas (632 hab.)
 - Bourbach-le-Haut (426 hab.)
 - Leimbach (853 hab.)
 - Michelbach (341 hab.)
 - Rammersmatt (227 hab.)
 - Roderen (892 hab.)
 - Schweighouse-Thann (738 hab.)
 - Thann (8 129 hab.)
 - Vieux-Thann (2 919 hab.)
 - Willer-sur-Thur (1 938 hab.)

- de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (seuls les deux Burnhaupt) - CCVDS
 - Burnhaupt-le-Bas (1 633 hab.)
 - Burnhaupt-le-Haut (1 642 hab.)



Le Bureau du SMTC est composé :

- du Président,
- de 4 Vice-Présidents,
- de 6 assesseurs.

Le Comité est composé de 23 délégués titulaires et de 23 suppléants.

1.4. Gestion du service

Le support administratif et financier est assuré par la CCPT.

L'effectif du SMTC est de deux salariées à plein temps.

Du personnel des Communautés de Communes de Cernay et Environs et du Pays de Thann, est également rémunéré par le syndicat (mise à disposition, conventions...). Ces agents assurent entre autres les missions relatives à la redevance incitative (mise à jour du fichier des redevables...), la relation avec les usagers, la mise en œuvre des objectifs du syndicat (gestion des déchets dans l'habitat vertical...).

1.5. Service délégué

L'ensemble des services de collecte et de location-maintenance est délégué via des contrats de prestations de services :

1°) **exploitation des déchèteries d'Aspach-le-Haut** (location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans la déchèterie, gardiennage) et de **Willer-sur-Thur** (prestations identiques hors gardiennage).

↳ marché de 5 ans (3 ans et renouvelable 1 fois 2 ans) avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 23 mai 2009 (jusqu'au 31 décembre 2014).

2°) **collecte sélective des emballages ménagers** (journaux, magazines, briques alimentaires, emballages cartonnés, flacons et bouteilles plastiques).

↳ marché de 5 ans avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 23 mai 2007 (jusqu'au 22 mai 2012, prolongé par avenant au 31 décembre 2012).

3°) **collecte des ordures ménagères et des biodéchets**

↳ marché de 5 ans avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010 (jusqu'au 31 décembre 2014) – 2 marchés (CCCE et CCPT) transférés en 2011 au SMTC

4°) **location-maintenance des bacs d'ordures ménagères et de biodéchets**

↳ marché de 6 ans avec la société SULO, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007 (jusqu'au 31 décembre 2012) – marché de la CCCE transféré en 2011 au SMTC

↳ marché de 3 ans avec la société TEMACO, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010 (jusqu'au 31 décembre 2012) – marché de la CCPT transféré en 2011 au SMTC

La collecte du verre est confiée à la société RECYCAL qui la sous-traite à SITA Alsace.

2. Faits marquants de l'exercice 2011

Janvier : transformation du SIVU de Thann – Cernay en Syndicat Mixte de Thann – Cernay. Transfert de compétence collecte et traitement des ordures ménagères et assimilées des CC membres au SMTC, au 1^{er} janvier 2011.

Transfert de la compétence traitement au Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4).

Février : renouvellement des sacs de collecte.

Avril : participation à l'opération "Haut-Rhin propre", collecte des pneus usagés. Prêt du jeu du tri à la manifestation "Bouge ta planète" qui se déroule à Cernay.

Juin : signature du Barème E avec Eco-Emballages (remplaçant le barème D arrivé à échéance le 31 décembre 2010 – régime transitoire jusqu'au 30/06/11), choix de nouvelles filières de reprises.

Participation à la semaine du développement durable à Thann.

Octobre : participation à la semaine de la réduction des déchets (centres socio-culturels de Cernay et Thann).

Participation à l'opération de distribution des sacs de tri, organisée par la Ville de Cernay (29 septembre au 1^{er} octobre).

Décembre : édition du calendrier du tri, au format A4 plié, comportant les consignes de tri, les jours de collecte.

3. Orientations pour l'avenir

En 2011, le SMTC s'est renforcé au niveau du personnel afin d'accentuer ses actions de terrain.

Après la mise en place de la redevance incitative, il est indispensable de mettre en œuvre un contrôle d'accès à la déchèterie d'Aspach-le-Haut. Ceci permettra non seulement de mieux gérer les flux de circulation sur le site, mais également de contrôler les usagers : les particuliers n'habitant pas une des communes du SMTC et les professionnels ne se déclarant pas...

Enfin, le SMTC s'est porté candidat à l'expérimentation sur l'ouverture des consignes de tri à tous les plastiques. La concrétisation de ce projet, devait être effective début 2012.



II. INDICATEURS TECHNIQUES

1. Collectes sélectives des emballages des ménages

1.1. Collecte sélective en porte-à-porte

- Système adopté : sac jaune unique, d'une capacité de 50 litres : journaux, magazines, cartons d'emballages, bouteilles, bidons, flacons en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques ménagers.
- Ramassage : bimensuel suivant un calendrier de collecte distribué dans les boîtes aux lettres à chaque fin d'année.

Calendrier de tri

A calendar titled 'CALENDRIER DES COLLECTES 2011' for the 'Syndicat Mixte de Thann-Cernay'. It features a large yellow arrow pointing right with the text 'RÉDUISONS NOS DÉCHETS et TRIONS MALIN...'. A list of municipalities is provided: ASPACH-LE-BAS, ASPACH-LE-HAUT, BITSCHWILLER-LÈS-THANN, BOURBACH-LE-BAS, BOURBACH-LE-HAUT, BURNHaupt-LE-BAS, BURNHaupt-LE-HAUT, CERNAY, LEIMBACH, MICHELBACH, RAMMERSMATT, RODEKEN, SCHWEIGHOUSE/THANN, STEINBACH, THANN, OFFHOLTZ, VIEUX-THANN, WATTWILLER, WILLER-SUR-THUR.

Etiquette de refus

A 'TRIONS MALIN' refusal label. It lists items that are not accepted: des pots de yaourt, de crème...; des sacs en plastique; du polystyrène; divers objets en plastiques; du papier peint; des ordures ménagères; des déchets alimentaires; du verre. It shows icons for 'LA POUBELLE' (grey bin), 'LE BAC BIODECHETS' (green bin), and 'CONTENEUR VERRE' (blue bin). A yellow box states: 'VOTRE SAC DE COLLECTE DOIT UNIQUEMENT CONTENIR: JOURNAUX, MAGAZINES, EMBALLAGES CARTONNES, BRIQUES ALIMENTAIRES, BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUES, EMBALLAGES METALLIQUES'. Contact info: 'Pour toute question : 03 89 35 74 80'. Logos for 'coved' and 'ECO EMBALLAGES' are at the bottom.

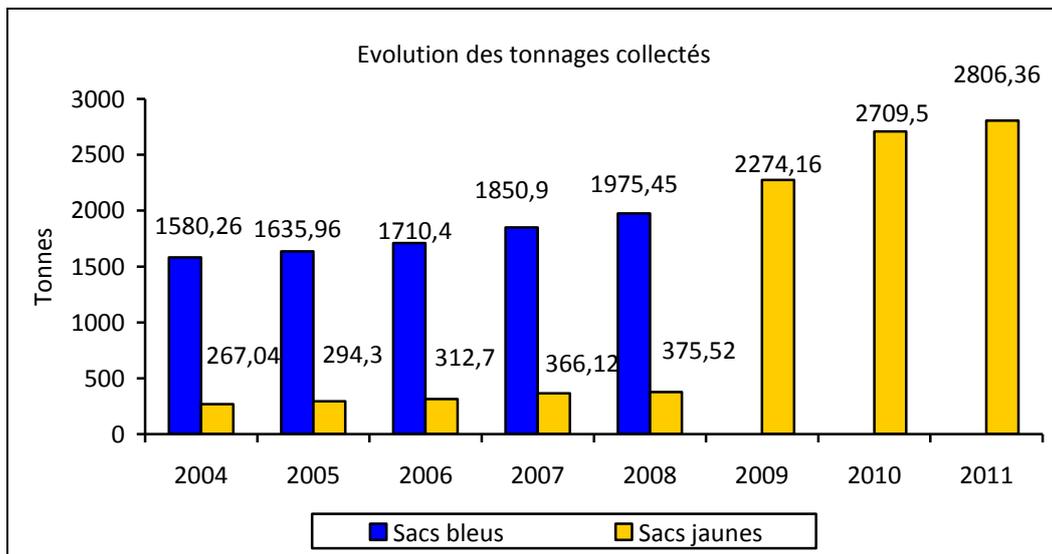
Annexe 1

- Renouvellement des sacs :
Pour 2011, 1 378 000 sacs jaunes ont été achetés.
L'entreprise retenue est la société JEMACO à l'issue d'une consultation lancée en procédure adaptée.
- L'habitat vertical :
On recense près de 2 800 logements dans l'habitat social (essentiellement Domial – Habitat Familial d'Alsace) ; à ceux-ci se rajoutent l'ensemble des petits et moyens collectifs gérés par d'autres syndicats et bailleurs.
Les immeubles à vocation sociale ont été dotés dès 1999 de bacs jaunes et bleus pour le tri. Fin 2011, le SMTC a mis fin au contrat de maintenance de ces bacs (parc de 240 unités environ). Force est de constater que de nombreux résidents préfèrent utiliser des sacs, ne trouvant pas les opercules des bacs très pratiques. Il serait intéressant de lancer une réflexion sur d'autres moyens de collecte dans l'habitat vertical (conteneurs enterrés dans le cadre d'opérations de modernisation par exemple).

Qualité du tri en porte à porte

En février 2011, la fréquence de collecte des ordures ménagères sur le périmètre de la CC de Cernay et Environs a été modifiée, passant d'une collecte hebdomadaire à bimensuelle (sauf pour le centre-ville de Cernay et les grands ensembles collectifs). Cette modification a vraisemblablement incité un certain nombre d'utilisateurs à trier davantage.

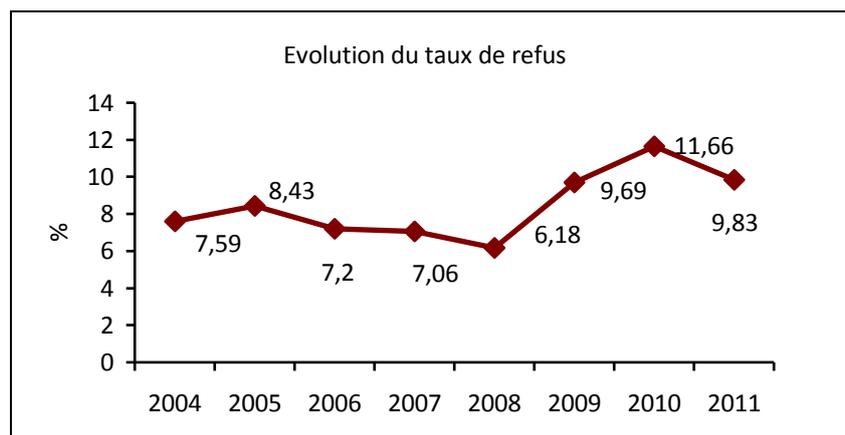
Le tonnage 2011 a une nouvelle fois augmenté de près de 3,6% sur l'ensemble du périmètre du SMTC, supérieur à 2800 tonnes.



Refus de tri :

Le refus total est de 9,83 %, ce qui reste en-dessous de la moyenne nationale, qui se situe plutôt aux alentours des 15%.

Ce résultat est encourageant car l'augmentation des tonnages ne s'est pas faite au détriment de la qualité.



Les Journaux- magazines

Le soutien, versé à l'année n+1 par Ecofolio, est de 47 174,16 € (2010) à comparer aux 25 575 € pour l'année 2009. Cette augmentation est liée à un changement de calcul des soutiens de l'éco-organisme. En effet, en plus des publicités non-adressées, tous les autres papiers sont pris en compte (annuaires, catalogues...). En France, seul 1 papier sur 2 est recyclé, beaucoup de supports papiers finissent à la poubelle ou sont brûlés...

1.2. Collecte en apport volontaire

Le territoire du SMTC comporte 54 points d'apport volontaire constitués de 84 conteneurs à verre, 16 conteneurs à huile.

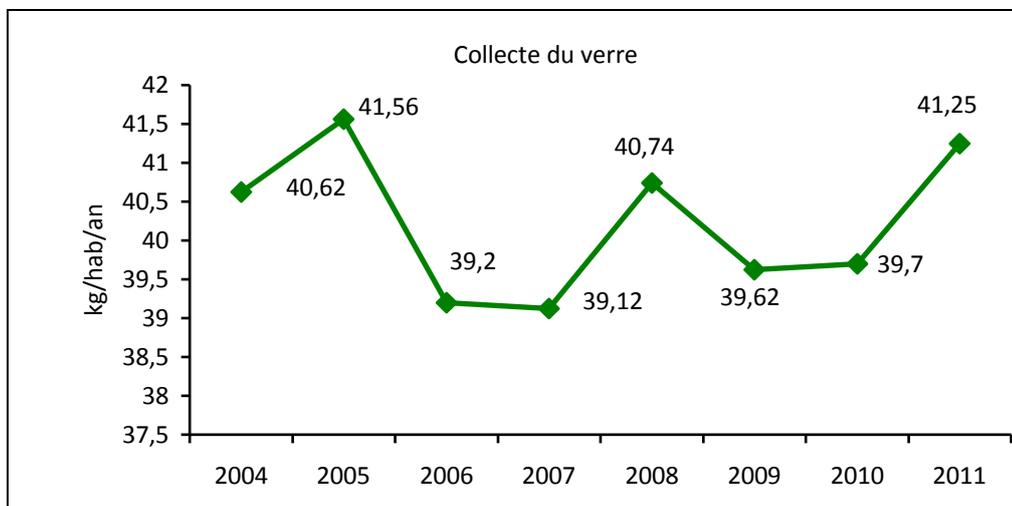
Les collectes du verre et de l'huile sont également réalisées aux déchèteries : 4 conteneurs verre et 1 pour l'huile à Aspach-le-Haut et 2 conteneurs à verre et 1 pour l'huile à Willer-sur-Thur.

- Conteneurs à verre :

Prestataire : RECYCAL qui sous-traite la collecte à SITA.

Fréquence de collecte : une fois par semaine ou tous les quinze jours suivant la commune.

En 2011, 1 678 t de verre ont été collectées, soit un tonnage qui poursuit sa progression par rapport à 2010 (+ 43 t), ce qui nous donne toujours une performance supérieure à 40 kg (41,25 kg).



- Conteneurs à huile :

Collecte effectuée par la SEVIA-VEOLIA (anc. SRRHU), dont la prestation comprend le pompage de l'huile usagée ; les bidons vides sont évacués par les services communaux.

Fréquence de collecte : pas de fréquence régulière, les communes doivent appeler pour demander la vidange, par contre la société ne se déplace qu'à partir de 600 l par conteneur. En dessous de ce volume la prestation est payante.

- Fûts à piles :

Prestataire : VEOLIA. Traitement : COREPILE

Des fûts sont mis à disposition à la déchèterie pour le dépôt des piles des particuliers et des professionnels ayant des faibles quantités ; les mairies ont également été sollicitées pour la mise en place de conteneurs à piles (carton) dans leurs locaux.

Sur appel téléphonique, COREPILE procède à l'enlèvement de fûts en déchèterie.

↳ **Annexe 2**

1.3. Collecte en déchèteries

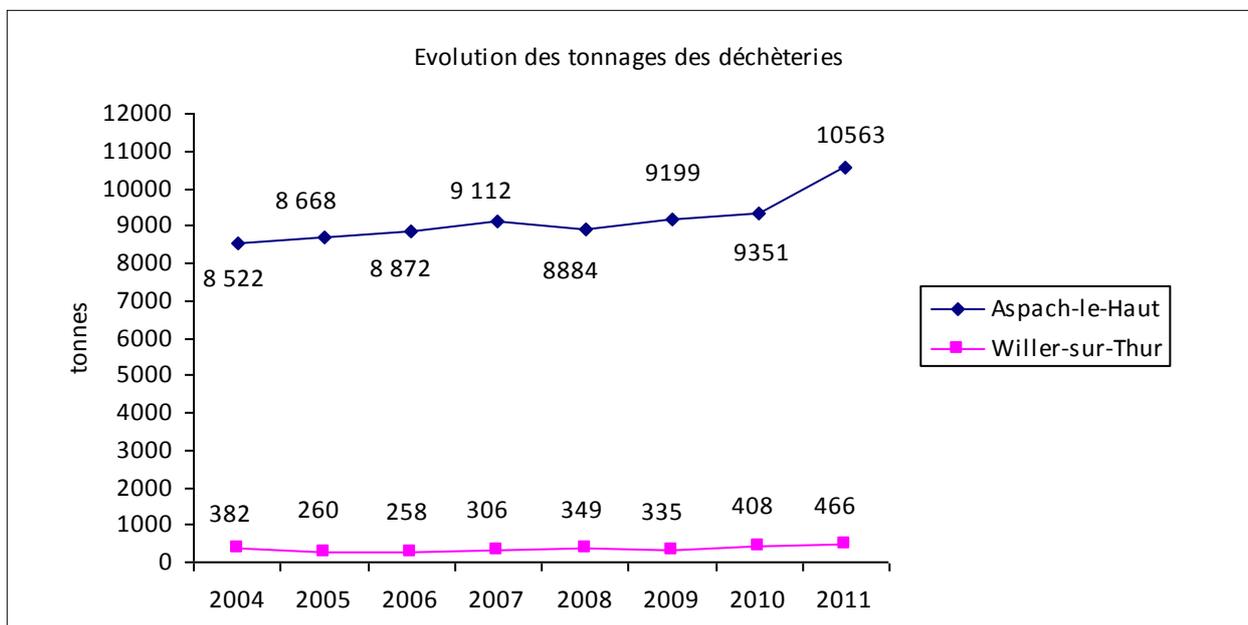
Le SMTC gère les déchèteries d'Aspach-le-Haut (dont il est le propriétaire) et de Willer-sur-Thur.

- Willer-sur-Thur :

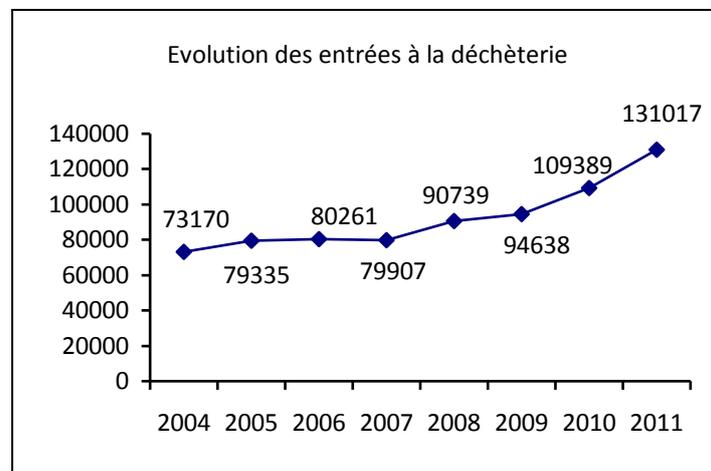
Les tonnages collectés poursuivent leur augmentation : 466 t contre 408 t. Ainsi on note un accroissement de 20 t des encombrants et près de 40 t des gravats.

- Aspach-le-Haut :

Les tonnages ont connu la même trajectoire qu'à Willer-sur-Thur : passant de 9 351 t à 10 563 t. Les plus fortes variations sont à mettre au compte des encombrants (+ 625 t), des gravats (480 t), des métaux (+ 30 t), du bois (+ 130 t), des emballages métalliques (+ 60 t), des branchages (- 90 t) et du carton (- 10t).



La fréquentation a suivi la même tendance avec plus de 131 000 visites (environ 20 000 de plus qu'en 2010). Cette hausse s'ajoute à celle de 2009, avec plus de 15 000 visites supplémentaires. Vraisemblablement une des conséquences de la mise en place de la redevance sur tout le périmètre du SMTC.

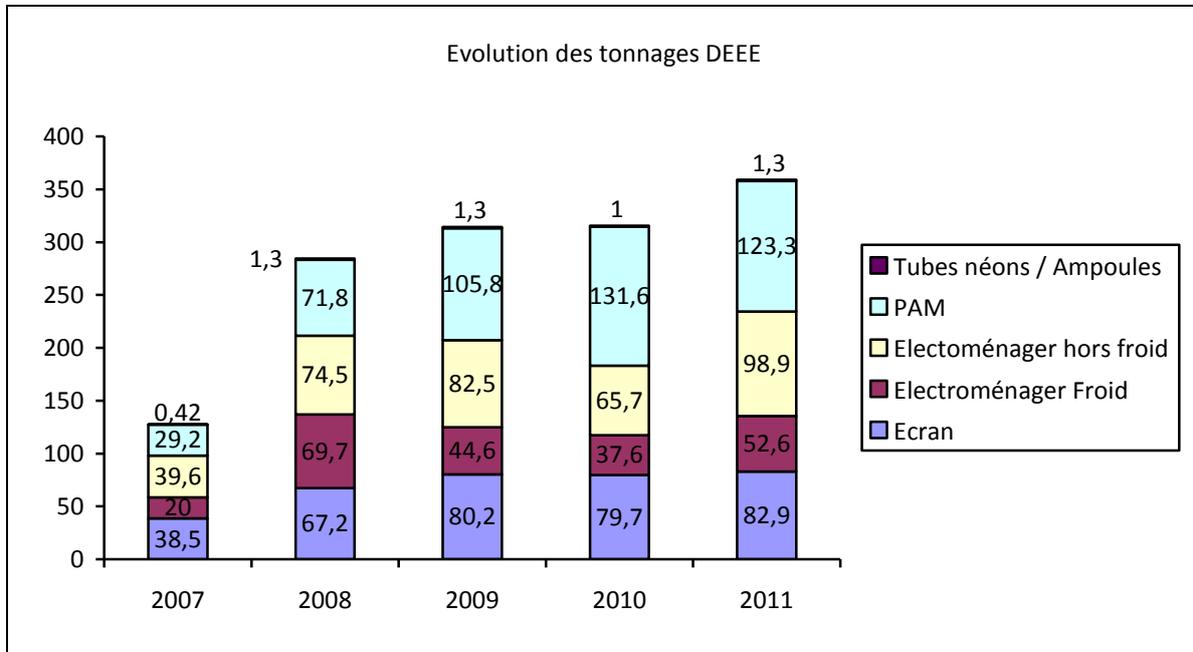


Annexe 3

Les DEEE

ECOLOGIC est l'éco-organisme avec lequel le SMTC a contractualisé. Le prestataire de cette filière est COVED en partenariat avec l'ADIT (association de réinsertion) qui démantèle les écrans sur un site dédié à Illzach. Les autres DEEE sont acheminés vers différentes unités.

Pour le recyclage des sources lumineuses (tubes néons et ampoules), une convention a été signée avec RECYLUM.



La performance est de 8,6 kg par habitant, soit largement au dessus de l'objectif national : 6 kg/an/hab en 2010, 7 kg en 2011, 8 kg en 2012, 9 kg en 2013 et 10kg en 2014.

Les encombrants

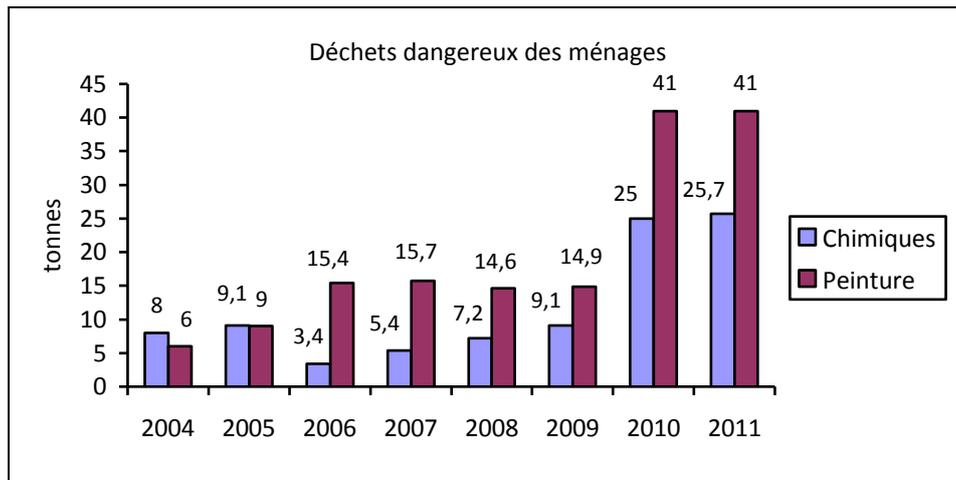
Le service a été supprimé en 2011. Si les appels ont perduré pendant les premiers mois de l'année (à raison de 3-4 par mois), ils ont quasiment cessé fin 2011. Les usagers ont été invités à se renseigner auprès de leurs mairies ou à déposer directement leurs encombrants en déchèterie.

Les toxiques

Une armoire à DDM (déchets dangereux des ménages) a été mise en place courant 2010, remplaçant ainsi les 2 opérations annuelles de collecte. L'apport au quotidien s'est traduit par une forte augmentation des tonnages en 2010 et un tonnage quasiment similaire en 2011.

Il est à rappeler que ce service est destiné uniquement aux particuliers et ne concerne en aucun cas les professionnels. Ces derniers peuvent bénéficier d'aides pour éliminer leurs déchets toxiques (Agence de l'Eau...).

Ainsi, près de 66,7 tonnes de déchets ont été collectées à la déchèterie (contre 66 t l'année précédente), réparties en 41 t de peinture et 25,7 t de chimiques.



1.4. Collectes diverses

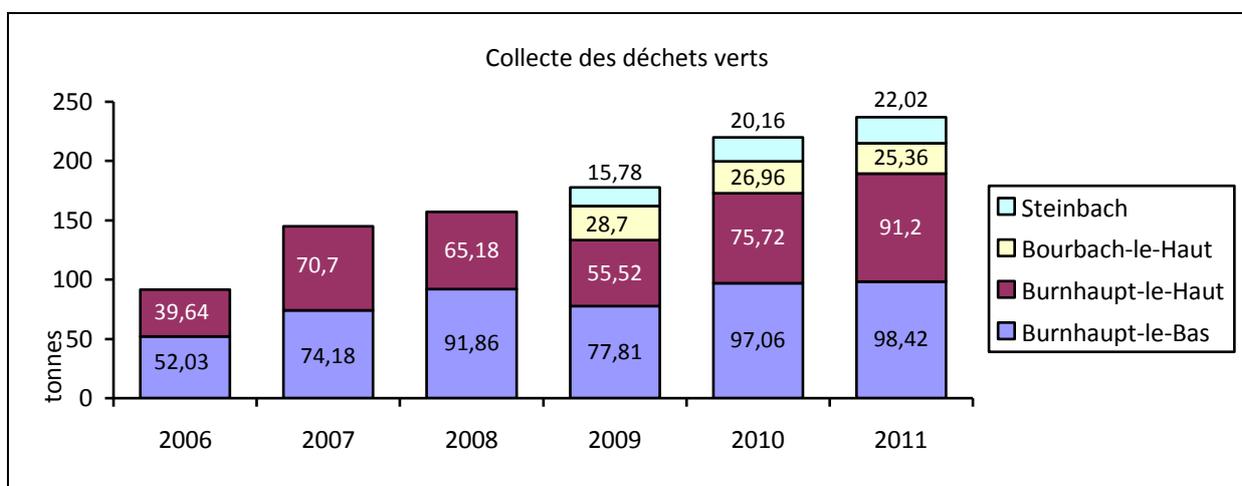
Le compostage individuel

En 2011, seulement une quarantaine de composteurs a été vendue. Le SMTC a décidé de soutenir uniquement des modèles en bois. Depuis le démarrage en 2005, près de 1 150 unités (bois et plastiques) ont été vendues.

Les déchets verts

Poursuite du dispositif mis en place depuis 2006, avec la mise à disposition de bennes aux communes de Burnhaupt-le-Haut et Burnhaupt-le-Bas, Steinbach et Bourbach-le-Haut. Aussi, durant plusieurs semaines (de mai à octobre – novembre), une benne destinée à la collecte de ces déchets est mise en place le vendredi après-midi et retirée le lundi matin, ceci permet de délester les apports à la déchèterie mais également de réduire les déplacements.

En 2011, on note une augmentation du tonnage collecté à Burnhaupt-le-Haut, liée vraisemblablement à la mise à disposition d'une benne de 30 m³. Les années précédentes la commune souhaitait seulement un volume de 15 m³.



Collecte de vêtements :

Comme par le passé, ce sont des associations qui gèrent les conteneurs à vêtements disséminés sur le territoire du SMTC. Pour les cinq présents à la déchèterie d'Aspach-le-Haut, près de 40 t de vêtements ont été collectés en 2011, par Le Relais - Terre des Hommes. Un tonnage en baisse de 10 t par rapport à l'an passé.

Emmaüs de Cernay

Son activité reste toujours importante et la Communauté Emmaüs est un partenaire indispensable du SMTC puisqu'elle collecte une part des encombrants, récupérables ou non. Une subvention lui est allouée chaque année pour assurer le financement du traitement des déchets "ultimes".

Le bilan de la ressourcerie, mise en place début de l'année, est positif pour les deux partenaires :

- seconde vie pour de nombreux objets ;
- image positive auprès des usagers ;
- satisfaction de la Communauté concernant la qualité et la quantité des objets déposés.

Le tonnage collecté représente en moyenne 15 m³ d'objets divers et variés par semaine, soit environ 780 m³ par an. Si l'on prenait une densité de 0,2 t/m³ (faible), on obtiendrait 156 t. L'objectif fixé était de détourner environ 130 t par an.

2. Collectes des ordures ménagères et assimilées

On comprend par ordures ménagères et assimilées :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR),
- les biodéchets.

La redevance incitative au volume a été instaurée par les trois CC membres du SMTC, entre 2006 et 2011. L'ensemble des foyers a été doté d'un bac gris (pour les ordures ménagères) et d'un bac au couvercle brun (pour les biodéchets).

2.1 Organisation du service

- Système adopté : collecte conteneurisée en porte-à-porte des ordures ménagères et des biodéchets.
- Ramassage : hebdomadaire des biodéchets et hebdomadaire ou bimensuel des ordures ménagères.

↳ **Annexe 1**

2.2 Les OMR

Sont compris dans la dénomination des déchets ménagers résiduels :

- a) Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments (hors biodéchets) et du nettoyage normal des habitations, débris de verre ou de vaisselle, chiffons, balayures et résidus divers.

b) Les déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels, assimilés à des ordures ménagères ; les produits du nettoyage et détritiques des halles, marchés, lieux de fêtes publiques ou privées, des voies publiques, squares, parcs, cimetières (à l'exception des produits végétaux) et de leurs dépendances, des écoles, collèges, locaux associatifs et établissements publics déposés pouvant être collectés dans les mêmes conditions, sans sujétion particulière et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Les déchets ménagers présentés au service de collecte ne doivent contenir aucun produit ou objet susceptible d'exploser, d'enflammer les détritiques, ou d'altérer les récipients, de blesser le public ou les préposés chargés de l'enlèvement et du tri des déchets, de constituer des dangers ou une impossibilité pratique pour leur collecte ou leur traitement.

Ne sont pas compris dans la dénomination des OMR :

- les déchets ménagers recyclables (emballages papiers, cartons, métalliques, verre, plastiques, journaux, magazines...)
- les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers.
- les déchets végétaux provenant des cours et jardins tels que tontes de jardin, feuilles mortes, bois d'élagage... ;
- les objets encombrants (objets, métaux, plastique, ou autres...)
- toutes les bouteilles ou bonbonnes de gaz, même vides ;
- les pneumatiques de véhicules automobiles ;
- les huiles de vidange et graisses ; tous les produits des industries chimiques ou autres ;
- les produits pharmaceutiques ;
- les déchets contaminés provenant des hôpitaux, cliniques et professionnels de santé ;
- les déchets d'abattoirs ;
- les déchets issus des garages automobiles ;
- les déchets spéciaux qui, en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les déchets ménagers, sans créer de risques pour les personnes et l'environnement.
- les équipements électriques et électroniques.

Ces énumérations ne sont pas limitatives.

2.3 Les biodéchets

Les matériaux compris dans la dénomination "biodéchets" et admis à la collecte sont :

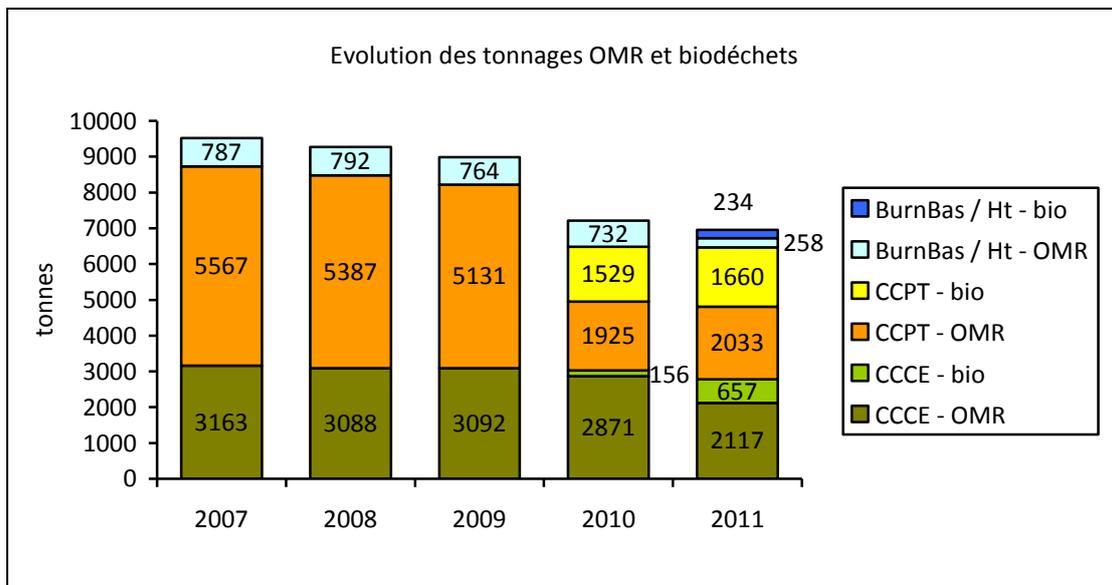
- les déchets de cuisine : préparation des aliments, restes de repas, pâtes, riz, céréales, pain, viandes, os, charcuterie, poissons (huitres, moules, écailles, arêtes, crustacés, fruits de mer...), légumes, épiluchures, pelures, coquilles d'œufs, coquilles de noix, de noisettes, fruits, laitages, gâteaux, les cendres froides, les mouchoirs en papier, les papiers essuie-tout ; les papiers et cartons souillés de déchets alimentaires (boîtes de pizzas...)
- les déchets tels que définis ci-dessus et provenant des établissements artisanaux et commerciaux et des établissements publics, déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations ;
- les déchets verts en petite quantité (moins de 20%) : feuilles mortes, tontes de gazon...

Cette énumération n'est pas limitative et des matières non dénommées pourront être assimilées.

2.4 Evolution du service

Depuis la mise en place de la redevance incitative (CCCE : 2007 / CCPT : 2010 / Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut : 2011) les tonnages d'ordures ménagères ont fortement chuté sur l'ensemble du périmètre.

La mise en place de la collecte des biodéchets a accentué cette tendance, offrant aux usagers la possibilité de trier encore plus leurs déchets.



Les résultats sont encourageants. Globalement, la performance en matière d'ordures ménagères (106 kg/hab/an) se situe en-dessous de la moyenne départementale (240 kg) et nationale (316 kg). Pour ce qui est des biodéchets, la production par habitant (61,5 kg) est un résultat très positif, rappelons que le coût de traitement (58 €/t) est nettement inférieur à celui des OMR (143 €/t + 24 €/t de part fixe, calculée sur le tonnage de l'année n-1).

De façon générale, tous les déchets en surplus (sacs en trop à côté des bacs) ne sont pas collectés. Les usagers sont donc priés de prendre un volume supérieur, plus adapté à leur production. Des sacs sont acceptés en sus, dans des cas exceptionnels comme les fêtes de famille.

Etiquette de refus
(couleur orange)



NON CONFORME A LA COLLECTE



Vos déchets n'ont pas été collectés car :

- Conteneur non conforme**
- Les sacs ne sont plus ramassés**
- Vos déchets ne sont pas conformes**
- Couvercle non fermé**

Renseignements : → CC Cernay et Environs : 03 89 75 47 72
→ Burnhaupt-le-Bas : 03 89 48 70 61 ou Burnhaupt-le-Haut : 03 89 48 70 58
→ CC Pays de Thann : 03 89 35 74 80

Ne pas jeter sur la voie publique

Dans le cas de dépôts sauvages, les services de police municipale et les brigades vertes interviennent rapidement ce qui permet de limiter ce phénomène et surtout de sensibiliser les usagers aux risques encourus en cas de prise en flagrant délit : amendes et condamnations au tribunal.

Le SMTC doit poursuivre ses actions de communication, notamment dans l'habitat vertical (où il reste des marges de progrès, le geste du tri n'est pas toujours bien compris, tant au niveau des emballages que des biodéchets). Mais il faut aussi encourager les usagers, qui n'ont pas encore franchi le pas, à adopter le tri des biodéchets.

2.5 Les conteneurs

Du fait du transfert de compétence, le SMTC gère deux contrats de location-maintenance avec deux parcs de bacs aux contenances différentes.

L'état du parc de bacs gris au 31 décembre 2011 :

	60l	80l	120l	140l	180l	240l	340l	360l	660l	TOTAL
CCCE	1 914	1 146	595	789	35	218	258		344	5 299
CCPT		5 558	838		254	304		250	305	7 509
Bu.Ht/Bas		993	140		39	25		18	30	1 245

La dotation en bacs biodéchets est de :

	80l	240l	TOTAL
CCCE	3 035	225	3 260
CCPT	6 519	580	7 099
Bu.Ht/Bas	1 198	31	1 229

En 2011, les deux parcs de bacs ont évolué ainsi :

- CCCE :
 - o 111 ajouts et 96 retraits de bacs,
 - o 8 bacs cassés et 2 brûlés,
 - o Remplacements : 11 couvercles, 4 réparations diverses.

- CCPT, Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut :
 - o 339 ajouts de bacs et 208 retraits,
 - o 6 bacs volés, 5 cassés, 4 brûlés,
 - o Remplacements : 2 couvercles, 2 roues, 2 réparations diverses.

Le contrat de TEMACO comprenant également la maintenance des bacs bio de la CCPT et des deux Burnhaupt, en voici les mouvements :

- o 195 ajouts de bacs et 115 retraits,
- o 4 bacs volés, 9 cassés, 2 brûlés,
- o Remplacement : 1 couvercle.

3. Actions de sensibilisation

La qualité du tri est directement liée aux habitudes des consommateurs, aussi le SMTC poursuit-il inlassablement ses campagnes de communication.

Calendrier du tri

Le calendrier, à la fois un guide du tri et un document d'information, comporte non seulement les dates de collecte sélective, mais aussi celles des ordures ménagères pour l'ensemble des communes du SMTC. Y figurent également de nombreux renseignements : horaires de déchèteries, collectes spécifiques...

Animations

Le SMTC a participé à plusieurs manifestations courant 2011 :

- semaine du développement durable : après-midi d'information organisée par la Ville de Thann, sous la forme de stands disposés autour de la Collégiale ;
- semaine de la réduction des déchets (en partenariat avec le SM4) : cours de cuisine avec les centres-socio culturels de Cernay et de Thann.

Sensibilisation des élus

Les élus de plusieurs communes ont été démarchés afin de les sensibiliser à la sécurité de la circulation des véhicules de collecte (marche-arrière, travaux, circulation hivernale).

Il reste encore un travail important à effectuer dans ce domaine. En effet, avec l'évolution de la réglementation, les élus sont coresponsables avec le prestataire dans le cas d'incidents liés aux sujets évoqués ci-dessus.

Il est également important d'améliorer la communication pour ce qui concerne les travaux de voirie. Ceci permettant de planifier les modifications des circuits de collecte et de mettre en place le cas échéant des points de regroupement.

Projet de communication dans l'habitat vertical

Le SMTC a développé un plan d'amélioration de la gestion des déchets dans l'habitat collectif (PADHAC) qui concerne les quartiers où les problèmes liés aux déchets sont récurrents.

Les objectifs du PADHAC sont de trouver des solutions pour :

- une meilleure gestion des déchets afin d'améliorer la qualité des flux de déchets et donc apporter un bénéfice environnemental et financier
- un ajustement de la redevance et/ou des charges liées à la diminution de la charge de travail à effectuer pour l'entretien des espaces collectifs
- une amélioration de l'image des quartiers par une reconnaissance de comportement de citoyens responsables
- une amélioration du cadre de vie des habitants liée à l'amélioration de la salubrité publique

Un groupe de travail (élus des communes concernées, bailleurs, habitants, concierges...) a été constitué et il se réunira autant de fois que nécessaire.

4. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les artisans et commerçants se rendent directement à la déchèterie. Ils sont autorisés à y déposer leurs déchets, en contrepartie ils sont tenus de régler un montant en fonction de la nature et du volume apportés.

Pour une gestion adéquate de ces apports, une régie de recette a été mise en place avec les tarifs suivants : 12 € le 1/2 m3 pour les déchets divers et 8 € le 1/2 m3 pour les gravats.

En 2011, le nombre d'artisans s'étant signalé à l'entrée a « diminué ». Mais du fait de la limite de moyens de contrôle, ces données ne reflètent certainement pas la réalité.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution 2011/2010
Visites Artisans	285	204	179	161	169	192	145	- 24,5 %
Visites totales	79335	80261	79907	90937	94638	109389	131017	+ 20 %
Pourcentage	0,36	0,25	0,22	0,18	0,18	0,17	0,11	/

5. Traitement

5.1. Repreneurs, nature des traitements et localisation

5.1.1 Recyclage

- bouteilles plastiques : SOREPLA (88300 Neufchâteau) + autres (via Valorplast)
- emballages cartonnés : DS SMITH PACKAGING (68240 Kaysersberg), jusqu'au 30/06/2011, puis négoce COVED (via la Valorisation Garantie Opérateur - VGO ; barème E, 01/07/2011)
- journaux – magazines : négoce COVED
- briques alimentaires : AVP (68230 Turckheim), jusqu'au 30/06/2011, puis négoce COVED (via la VGO)
- emballages métalliques et acier : Usinor Packaging et France Aluminium Recyclage, jusqu'au 30/06/2011, puis négoce COVED (via la VGO)
- verre : OI (88170 Gironcourt)
- gravats : TRITER (68700 Aspach-le-Haut)
- métaux : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)

5.1.2 Traitements divers

- traitement spécifique :
 - o huile moteur et végétale : Ets GRANDIDIER (88330 Rehaincourt) / SEVIA-VEOLIA
 - o batteries : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
 - o piles (COREPILE / Euro-Bat-Tri 38297 St Quentin Fallavier)
 - o DEEE : écrans (COVED - ADIT 68311 Illzach), PAM (Démotronic, France), Hors Froid (démantelés chez COVED et ferraille recyclée chez CERNAY ENVIRONNEMENT), Froid (REMONDIS, France).
 - o DDM (déchets dangereux des ménages) : TREDI 68490 Hombourg
- compostage : déchets verts (Plateforme de Compostage 68700 Aspach-le-Haut ou TRITER)
- enfouissement : encombrants (ISDND 68210 Retzwiller)
- broyage : bois (TRITER 68700 Aspach-le-Haut)

- réutilisation : vêtements (Terre des Hommes 68500 Guebwiller – LE RELAIS 68270 Wittenheim).

5.1.3 Traitement des ordures ménagères résiduelles (SM4)

Les ordures ménagères résiduelles hors biodéchets sont incinérées avec valorisation énergétique, à l'UIOM de Sausheim ou à l'UIOM de Colmar (ces unités sont des partenaires du SM4).

5.1.4 Traitement des biodéchets

Les biodéchets sont compostés sur la plateforme de compostage du SM4 à Aspach-le-Haut. Le refus de compostage est acheminé à l'UIOM de Colmar pour valorisation énergétique. Le compostage issu du process est normé NF U44051.

5.2. Taux de valorisation des déchets

L'ensemble des déchets collectés par le SMTC se répartit de la façon suivante :

	Ordures ménagères	Biodéchets	Déchèteries	Collecte sélective
Recyclage	/	/	46,7 %	90,2 %
Valorisation énergétique	100 %	1,5 %	/	/
Compostage	/	62,8 %	17,9 %	0
Evaporation	/	35,7 %	/	/
Traitement spécifique	/	/	0,3 %	/
Enfouissement	/	/	35,1 %	9,8 %

Au vu de cette répartition, il est évident qu'il est important de poursuivre la recherche de solutions de réduction des tonnages enfouis. Ceux-ci restent importants au niveau des déchèteries, puisque les déchets des bennes « tout-venant » (ou encombrants) sont éliminés via l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Retzwiller.

6. Mesures de prévention

Le SMTC est impliqué dans le domaine de la prévention de par sa mission au quotidien et de sensibilisation des usagers. Il est partenaire du SM4 dans les opérations permettant de promouvoir le tri des déchets et la réduction à la source.

Comme depuis 2005, le SMTC poursuit la vente de composteurs, en privilégiant les modèles en bois (ceux en plastiques ne sont plus soutenus), afin de promouvoir le compostage individuel, qui reste un dispositif complémentaire à la collecte des biodéchets.



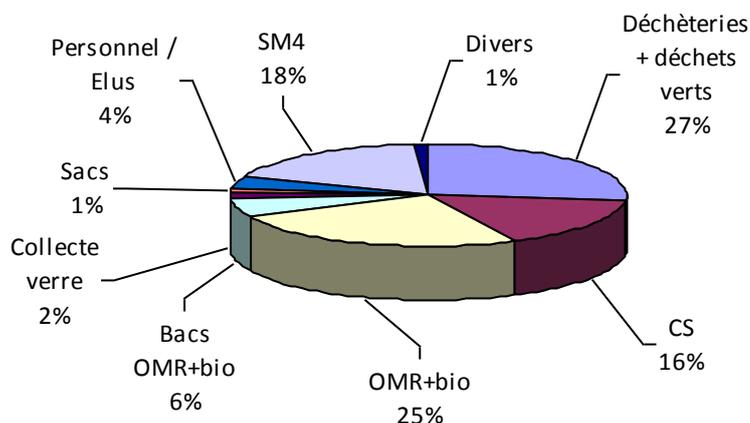
III. INDICATEURS FINANCIERS 2011

FONCTIONNEMENT

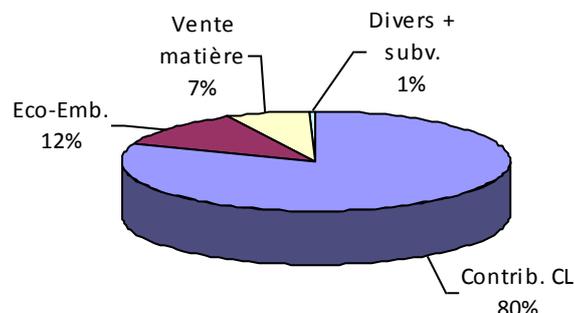
DEPENSES	
COVED, Déchèteries (prestation de services)	1 243 787,76
COVED, Collecte sélective (prestation de services)	759 478,63
COVED, Collecte OMR + bio (prestation de services), 11 mois	1 189 890,16
Conteneurisation (SULO + TEMACO), 11 mois	290 850,27
RECYCAL (collecte du verre)	75 178,38
Jemaco (sacs de collecte)	64 856,52
Communication	7 647,23
Frais de distribution	550,00
Personnel	185 020,90
Indemnités élus	12 844,53
EMMAÜS (manque 2011 facturé en 2012)	4 052,37
SM4 (traitement des OMR + bio)	842 284,45
Déchets verts	19 117,73
Amortissements	10 085,00
Divers	25 970,76
TOTAL	4 731 614,69

RECETTES	
Contribution collectivité (106,48 € /habitant)	4 406 142,40
Eco-Emballages	646 808,30
Valorisation verre (OI)	37 422,29
Valorisation papier (DS Smith – Revipac) – 30/06/11	50 463,04
Valorisation plastiques (Valorplast)	110 324,06
Valorisation acier (Arcelor) – 30/06/11	13 402,98
Valorisation alu (Affimet) – 30/06/11	5 673,56
OCADE (DEEE)	50 563,13
Dépôts des commerçants à la déchèterie	7 696,00
Ecofolio (y compris versement 2010)	67 749,20
Valorisation journaux-magazines et ferrailles	23 913,53
Subventions Dép. + ADEME	5 234,33
Subvention AERM (DDM)	16 385,84
Reprise matériaux (VGO) - 01/07/11	25 229,01
Divers	2 290,75
TOTAL	5 469 298,42

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



En matière de dépenses, les postes les plus importants sont ceux des prestations de services : collectes, déchèteries et location-maintenance des bacs (y compris logiciels de gestion de la redevance).

Les soutiens à la tonne triée, versés par Eco-Emballages, ainsi que la revente des matériaux ne suffisent pas à équilibrer le service, mais représentent tout de même cette année près de 19 % des recettes totales. En 2011, les cours des matières premières secondaires (notamment des plastiques) ont à nouveau atteint des niveaux très élevés, d'où des recettes en conséquence. Le Barème E d'Eco-Emballages est également plus favorable, basé sur les performances.

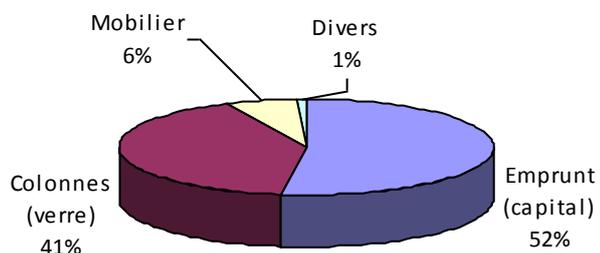
Les contributions des Communautés de Communes membres représentent la majeure partie de nos recettes, nous permettant ainsi d'équilibrer notre budget.

INVESTISSEMENT

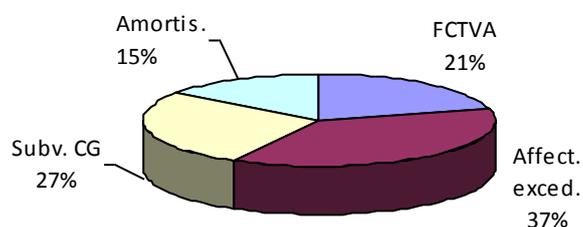
DEPENSES	
Emprunt (capital)	11 261,38
Colonnes (verre)	8 765,00
Mobilier	1 335,00
Dotation aux amortissements	155,56
TOTAL	21 516,94

RECETTES	
FCTVA	13 966,00
Affectation de l'excédent de fonctio. à l'investissement	24 911,00
Subventions CG (déchèterie + conteneurs)	18 150,00
Amortissements	10 085,00
TOTAL	67 112,00

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



CONCLUSION

2011 a été la première année de fonctionnement du Syndicat Mixte. Il gère dorénavant toute la compétence déchets.

Les résultats en terme de collecte sélective continuent d'être positifs : augmentation des tonnages, des soutiens d'Eco-Emballages et des recettes financières liées à la revente des matériaux. La tendance à la baisse des tonnages d'ordures ménagères, observée avec la mise en place de la redevance incitative, se poursuit. Les usagers ont adopté les gestes de tri, que ce soit celui des emballages comme celui des biodéchets.

Mais il faut poursuivre les actions de sensibilisation car tous les citoyens ne sont pas égaux devant le tri, notamment ceux résidant dans l'habitat vertical ! Ce sera un des axes de travail en 2012.

Le SMTC reste toujours à l'écoute de nouvelles filières, conscient qu'il faut inlassablement rechercher des moyens de réduire nos poubelles. Le paysage du traitement des déchets évolue très rapidement ; de nouvelles REP (responsabilité élargie au producteur) apparaissent, comme celles dédiées aux meubles, aux vêtements... Ces dispositifs visant à faire payer aux industriels le coût du recyclage de leurs produits, se traduisent aussi par le reversement aux collectivités d'un soutien financier. Pour le SMTC ces soutiens sont essentiels !

Enfin, toujours dans l'optique d'accroître les tonnages triés, le SMTC a répondu à l'appel à candidature d'Eco-Emballages, pour étendre les consignes de tri à l'ensemble des plastiques. Le dossier ayant été retenu, il s'agit maintenant de tout mettre en œuvre afin que cette expérimentation soit un succès en 2012 et 2013.



ANNEXES

Annexe 1 – Jours de collecte

Annexe 2 – Points d'apport volontaire et planning de collecte verre

Annexe 3 – Résultats : tonnages triés en porte-à-porte

Annexe 4 – Déchèteries (entrées et tonnages), DEEE, déchets verts

Annexe 5 – Tarifs des redevances incitatives

Annexe 6 – Tonnages OMR et biodéchets

Annexe 1 : jours de collecte

Jours de collecte 2011



	Semaine paire	Semaine impaire
Aspach-le-Bas Michelbach	lundi	lundi jeudi jeudi
Aspach-le-Haut Bourbach-le-Bas Bourbach-le-Haut Rammersmatt Roderen	lundi jeudi	lundi jeudi
Bitschwiller-lès-Thann	lundi mercredi	lundi mardi
Leimbach	lundi jeudi vendredi	lundi
Schweighouse / Thann	lundi	lundi jeudi vendredi
Thann 1	mardi vendredi*	mardi mercredi vendredi
Thann 2	mardi jeudi	mardi vendredi
Vieux-Thann	lundi	lundi mardi mercredi
Willer-sur-Thur	mardi mercredi	mardi mercredi
Burnhaupt-le-Bas Burnhaupt-le-Haut	lundi jeudi	lundi jeudi
Cernay 1	mercredi vendredi	mercredi jeudi
Cernay 2	mercredi vendredi jeudi	mercredi
Cernay 3	lundi mercredi	lundi mardi
Cernay 4	lundi mercredi mardi	lundi
Steinbach	mercredi mardi	mercredi vendredi
Uffholtz	lundi mardi	lundi vendredi
Wattwiller	lundi mardi vendredi	lundi

* le vendredi "semaine paire" concerne uniquement l'hypercentre de Thann et les grands ensembles collectifs

Cernay 5 : collecté toutes les semaines en OMR le vendredi (partie de Cernay 1 et 3).

Annexe 2 : Points d'apport volontaire et planning de collecte

Commune	Emplacement	verre	huile
Aspach le Bas	Rue de la station (derrière l'Eglise)	2	1
Aspach le Haut	Rue de l'Eglise (près cimetière)	1	1
	Déchèterie	4	1
Bitschwiller	Rue de la gare (derrière salle des fêtes)	2	1
	Rue des Vosges (RN 66)	1	
	Parking du Super U	2	
Bourbach le Bas	Rue de l'Ours	2	1
Bourbach le Haut	Rue Eschbach	2	1
Burnhaupt le Bas	Rue du Loup	2	1
Burnhaupt le Haut	Rue de l'Eglise (devant la mairie)	2	1
	Parking du Super U	2	
	Camping Les Castors - Pont d'Aspach	1	
Cernay	Rue de la Paix (angle rue de Soultz)	2	
	Rue du Bonhomme (foyer portugais)	1	
	Rue du Ventron (chaufferie MDPA)	1	
	Fbg de Colmar (MDPA)	1	
	Rue de Wittelsheim (face au n°38)	1	
	Centre Leclerc (av. d'Alsace)	2	
	Rue René Guibert (petit parking)	2	
	Rue René Guibert (camping)	1	
	Rue Risler - Place Grun	2	
	Espace Grün (Quai des Platanes)	1	
	Rue Sandoz (Jardins familiaux)	1	
	Fbg des Vosges (angle rue de Steinbach)	1	
	Fbg des Vosges (angle rue du Repos)	2	
Rue de l'Asile (parking entrée de l'école)	1		
Leimbach	Parking derrière salle polyvalente	2	1
Michelbach	Rue principale (derrière salle polyvalente)	2	1
Rammersmatt	Rue Bellevue (à côté des pompiers)	1	1
Roderen	Route de Bourbach (parking de l'école maternelle)	1	1
Schweighouse	Rue de Reiningue	2	
Steinbach	Mairie-école	1	
	Rue de Cernay (face à chapelle)	2	
	Silberthal (restaurant dans la forêt)	-	
Thann	Rue St Jacques (face boulangerie Dietsch)	1	
	Rue Henri Lebert + Rue du Steinby	2	
	Parking du Match	2	
	Rue du Steinby (parking de l'école)	1	
	Avenue Pasteur (stade)	3	
Uffholtz	Place de la République (transfo EDF)	1	
	Place des Charpentiers	1	
	Rue de Soultz (face Hôtel Frantz)	1	
Vieux-Thann	Place du Textile	2	1
	Rue de Provence (à côté du Mille-Club)	2	1
	Rue des bouleaux (parking poids lourds)	1	1
	Place du Moulin à Papier	2	
Wattwiller	Rue du Gal de Gaulle (face de la CMDP)	1	
	Rue de Soultz (face au n°23)	2	
	Camping des Sources (vers le Vieil Armand)	2	
	Rue de Cernay (Caserne des pompiers)	1	
Willer-sur-Thur	Rue Clémenceau (près du cimetière)	2	
	Salle Polyvalente	1	
	Rue de Lorraine	1	
	Déchèterie	2	
Total SIVU*	54	84	15

* y compris les 2 déchèteries

Fréquence de collecte du verre, les jeudis

	Semaine paire	Semaine impaire
Aspach le Bas, Burnhaupt-le-Haut, Burnhaupt-le-Bas		
Aspach le Haut, Bitschwiller-lès-Thann, Cernay		
Bourbach le Bas, Bourbach le Haut, Leimbach, Rammersmatt		
Michelbach & Schweighouse		
Roderen, Steinbach, Thann, Uffholtz, Vieux-Thann, Wattwiller, Willer-sur-Thur		
	Jeudis	Lundis

Annexe 3 – Résultats des tonnages triés

Année	Trim	Tetra (5.03)		EMR (5.02)		Journaux-magazines (1.11)	
		Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009
Année 2006		36,72	0,96	456,39	11,95	1644,91	43,08
Année 2007		38,58	1,01	577,91	15,13	1565,62	41,00
Année 2008		37,96	0,99	770,46	20,18	1265,47	33,14
Année 2009		70,49	1,77	752,49	18,89	1028,43	25,82
Année 2010		62,99	1,58	704,74	17,20	1194,77	29,16
Année 2011		52,95	1,27	594,15	14,31	913,46	22,00

Année	Trim	PET foncé		PET / PET clair		PEHD	
		Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009
Année 2006		37,66	0,99	90,93	2,38	53,66	1,41
Année 2007		33,26	0,87	115,42	3,02	54,28	1,42
Année 2009		50,78	1,27	138,98	3,49	93,09	2,34
Année 2010		51,93	1,30	139,55	3,50	73,18	1,84
Année 2011		39,79	0,96	121,30	2,92	65,12	1,57

Année	Trim	Gros de magasin (1.02)		Acier		Alu	
		Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009
Année 2006		-	-	154,46	4,04	3,40	0,09
Année 2007		57,46	1,50	127,73	3,34	0,95	0,02
Année 2008		166,99	4,37	123,62	3,24	2,56	0,07
Année 2009		195,49	4,91	159,24	4,00	4,97	0,12
Année 2010		309,40	7,77	126,89	3,19	9,81	0,25
Année 2011		370,36	8,92	128,63	3,10	13,37	0,32

Annexe 4 : Déchèteries (entrées et tonnages)

Déchèterie d'Aspach-le-Haut

<u>Entrées</u>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Aspach le Bas	3 348	3 779	3 987	3 570	4 350	4 403	5 861	7 449
Aspach le Haut	5 655	6 618	6 603	6 773	6 968	8 263	8 919	10 404
Bitschwiller	2 657	2 895	2 788	2 497	2 746	2 941	3 669	4 749
Bourbach le Bas	412	921	707	407	735	694	913	1 667
Bourbach le Haut	343	852	724	294	576	416	774	1 598
Burnhaupt le Bas	1 937	1 753	1 853	1 585	2 164	2 366	2 488	3 644
Burnhaupt le Haut	2 972	2 717	2 764	2 649	2 753	2 963	3 225	4 381
Cernay	21 204	23 202	23 511	24 843	28 207	28 861	31 391	32 854
Leimbach	1 561	1 631	1 658	1 856	2 087	1 876	2 688	3 500
Michelbach	752	937	1 064	928	1 318	1 191	1 614	2 241
Rammersmatt	407	522	499	426	638	537	881	1 347
Roderen	1 439	1 561	1 478	1 441	1 684	1 686	2 326	3 389
Schweighouse	1 199	1 460	1 484	1 407	1 681	1 674	2 102	2 638
Steinbach	2 478	2 613	2 776	3 331	3 130	3 274	3 520	4 276
Thann	13 733	14 107	15 280	13 946	16 721	17 969	20 796	23 048
Uffholtz	2 729	2 822	2 633	2 927	3 453	3 366	3 579	5 478
Vieux Thann	7 329	7 593	7 038	7 137	7 301	7 544	9 747	12 129
Wattwiller	2 737	3 065	3 088	3 681	3 940	4 260	4 472	5 724
Willer-sur-Thur	278	287	326	209	287	354	424	501
SMTC	73 170	79 335	80 261	79 907	90 739	94 638	109 389	131 017

<u>Tonnes</u>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Mat. non recyclables	3192,70	2516,28	2388,02	2555,32	2548,44	2598,32	3064,38	3689,06
Gravats	2335,87	2376,54	2545,02	2465,50	2315,13	2540,74	2050,26	2528,02
Métaux	597,12	601,61	539,91	425,35	362,95	409,02	402,22	434,04
Papiers	347,76	372,22	439,78	444,42	484,18	446,78	178,14	175,78
Cartons							294,77	284,28
Bois traité		853,47	1033,66	1113,02	1197,34	1126,68	1143,93	1040,66
Bois non traité							67,17	304,48
Branchages	1 748,72	1 735,81	1 690,38	1960,50	1903,50	1934,18	2066,14	1973,12
Emb. métalliques	2,32	3,26	4,24	1,30	0,00	67,72	0,00	60,44
Verre	185,04	117,02	98,20	58,81	0,00	0,00	0,00	0,00
Huile moteur	12,60	10,71	11,70	11,70	13,05	14,49	13,59	14,04
Huile végétale	5,95	5,59	4,58	5,12	3,00	5,00	7,80	7,60
Vêtements	25,30	26,96	32,68	35,90	41,54	38,44	47,82	39,62
Frigos	38,12	23,06	49,19	12,10	0,00	0,00	0,00	0,00
Batteries	29,06	24,08	31,39	21,99	15,08	17,08	14,72	11,01
Piles	1,20	1,20	3,06	1,20	0,00	1,00	0,14	0,30
Total	8 521,76	8 667,81	8871,81	9112,23	8884,21	9199,45	9351,07	10563,05
Kg /Hab	223	227	232	239	233	226	230	254

Déchèterie de Willer-sur-Thur

<u>Tonnes</u>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Mat. non recyclables	90,74	95,06	96,88	100,78	101,52	115,60	163,60	181,80
Gravats	208,76	78,06	78,7	130,58	170,86	149,84	177,12	219,78
Métaux	45,50	51,36	45,58	42,36	43,82	37,52	36,36	34,38
Papiers-Cartons	32,48	33,22	32,58	30,52	30,80	29,90	30,20	30,60
Huile moteur	1,2	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Huile végétale	0,6	0,6	1,4	0,75	0,60	0,00	1,07	0,00
Batteries	2,5	1,92	3,2	1,48	1,48	2,21	0,00	0,00
Total	381,78	260,22	258,34	306,47	349,08	335,07	408,35	466,56

Tonnages DEEE - Déchèteries

Tonnes	Ecran	Froid	Hors Froid	PAM*	Tubes néons	Ampoules	TOTAUX
2007**	38,449	19,968	39,620	29,228	0,420	-	127,685
Asp.-Haut	65,356	68,557	72,889	69,744	1,124	0,205	276,546
Willer/Thur	1,840	1,194	1,619	2,097			6,750
2008	67,196	69,751	74,508	71,841	1,124	0,205	284,625
Asp-Haut	75,577	41,201	77,060	100,476	0,897	0,359	295,57
Willer/Thur	4,584	3,427	5,494	5,376			18,881
2009	80,161	44,628	82,554	105,852	0,897	0,359	314,451
Asp-Haut	75,408	35,505	61,123	127,240	0,836	0,198	300,31
Willer/Thur	4,291	2,098	4,597	4,347			15,333
2010	79,699	37,603	65,720	131,587	0,836	0,198	315,643
Asp-Haut	78,560	49,019	97,175	119,161	0,910	0,386	345,211
Willer/Thur	4,361	3,605	1,718	4,102			13,786
2011	82,921	52,624	98,893	123,263	0,910	0,386	358,997

* PAM : petits appareils en mélange

** En 2007 les DEEE étaient uniquement collectés à Aspach-le-Haut. La collecte à Willer-sur-Thur a débuté au 2^{ème} semestre 2008

Tonnages déchets verts (collectés en apport volontaire)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Burnhaupt-le-Bas	52,03	74,18	91,86	77,81	97,06	98,42
Burnhaupt-le-Haut	39,64	70,70	65,18	55,52	75,72	91,20
Bourbach-le-Haut				28,70	26,96	25,36
Steinbach				15,78	20,16	22,02
TOTAUX	91,67	144,88	157,04	177,81	219,9	238,00

Annexe 5 : Tarifs des redevances

CCCE

	60 l	80 l	120 l	140 l	180 l	240 l	340 l	660 l
Collecte en C1	233,99 €	266,76 €	332,28 €	365,09 €	/	528,89 €	692,74 €	1217,00 €
Collecte en C0,5	184,86 €	201,24 €	233,99 €	250,38 €	283,14 €	332,28 €	414,23 €	676,36 €

CCPT

	80L (1 pers.)	80L	120L	180L	240L	360L	660L
Collecte en C1	199,8 €	270,00 €	398,90 €	531,70 €	664,50 €	930,10 €	1594,10 €
Collecte en C0,5	199,8 €	222,0 €	266,2 €	332,6 €	399,0 €	531,8 €	863,8 €

Burnhaupt-le-Bas / le-Haut

	80L (1 pers.)	80L	120L	180L	240L	360L	660L
Collecte en C0,5	159,73 €	238,45 €	295,18 €	380,27 €	465,35 €	635,53 €	1060,98 €

Annexe 6 : Tonnages OMR et biodéchets

Tonnes	2007	2008	2009	2010		2011	
	OMR	OMR	OMR	OMR	BIO	OMR	BIO
CCCE	3 163	3 088	3 092	2 871	156	2 117	657
<i>kg/hab/an</i>	209,6	197,3	197,6	178,0	38,7	131,3	40,7
CCPT	5 567	5 387	5 131	1925	1529	2033	1660
<i>kg/hab/an</i>	264,1	255,6	233,5	87,6	69,60	91,9	75,0
Burnhaupt-Bas / Haut	787	792	764	732		258	234
<i>kg/hab/an</i>	289,7	294,2	249,7	223,4		78,9	71,5
SMTC	9 517	9 267	8 987	5 528	1 896	4 408	2 552
<i>kg/hab/an</i>	249,2	242,7	220,9	133,1	45,7	106,1	61,5